

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 15 décembre 2005**

Présents

Exécutif	M.	Marc MICHELA	maire
	Mme	Marie-Rose CHARVOZ	adjointe
	M.	Michel PERILLAT	adjoint
Bureau du Conseil	MM.	Florio TOGNI	président
		François MEGEVAND	secrétaire
Conseil Municipal	Mmes	Marlène FAVRE, Myrna LACHENAL, Laurette MENETREY, Corinne MENETREY	
	MM.	Alain CORTHAY, André FAVRE, Olivier MENETREY, Etienne MURISIER, Bernard PIGUET, Léon PILLER, Pierre PRICAT	
Personnel communal	M.	Michel VAZQUEZ	secrétaire
<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>	Mmes	Lesley CHERUBINI Martine SCHLATTER	vice-présidente conseillère municipale

.....

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2005
2. Communications du Maire
3. Projet de délibération :
 - **19/2005** : Proposition relative à la désaffectation d'une partie de la parcelle N° dp1488, feuille 7 de Meinier d'une surface de 29 m² et à l'échange à titre gratuit des parcelles N° dp1488B et 1640B issues du TM N° 9/2004
4. Demande de naturalisation genevoise
5. Divers.

Le Président ouvre la séance à 19h15.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2005

Le procès-verbal est approuvé avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- Le Maire demande une 1^{ère} correction, en page 2, point 2) lettre b) :
➔ «...Fr. 116'000.-, ce qui ~~correspondrait à~~ **provoquerait** une augmentation de ~~1~~ **1.5 à 2** centimes ~~additionnels~~ le cas échéant. ».

2) Communications du Maire

a) Démission au Conseil Municipal

Lesley Cherubini démissionne du Conseil Municipal et de ses autres fonctions communales au 31 décembre 2005, pour cause de surcharge professionnelle. Qu'elle soit ici remerciée pour son travail et son sourire. Le département cantonal concerné est informé. Les responsables de la liste à laquelle elle appartenait devront lui trouver un-e remplaçant-e.

En résumé, il faudra donc désigner un nouveau vice-président du Conseil, son-sa remplaçant-e au sein de la Fondation de la Pallanterie et à Communes-Ecole (par la commission concernée), la succession à la présidence de la commission "Gestion des bâtiments", et enfin le membre du Conseil qui la remplacera à la commission des Finances.

b) Séances du Conseil Municipal

Voici les dates des séances pour le premier semestre 2006 :

- 19 janvier, 16 février, 16 mars, 27 avril, 11 mai et 8 juin 2006.

c) Commission sportive intercommunale

Toutes les communes réitèrent leur soutien à l'idée du projet de centre sportif de Meinier à Rouelbeau.

Pour rappel, cette commission sportive intercommunale a été créée pour regrouper les besoins d'une dizaine de communes avoisinantes dans le cadre du projet d'extension de la zone sportive.

Toutes les communes sont d'accord d'entrer en matière financièrement pour la pré-étude de cette extension future éventuelle, sauf Collonge-Bellerive – refus du Conseil Municipal – et sauf Meinier qui en avait été exemptée. Toutefois, la semaine prochaine, Monsieur Jean-Marc Maspéro, Conseiller administratif de Collonge-Bellerive, va rediscuter de cette démarche pour la faire valider par la commission des sports, afin de permettre à Philippe Joye de démarrer cette étude de faisabilité.

Ce dernier précise qu'une autre tendance se dessine actuellement, qui consiste à décentraliser les différentes activités sportives et en les concentrant sur une commune en particulier (exemples : gym et tir à l'arc à Jussy, tennis et football à Meinier, piscine et halle sportive à Collonge-Bellerive, etc.). Cette satellisation des activités ne concerne que l'extension future éventuelle de la zone sportive de la Pallanterie, sans toucher le projet actuel de centre sportif à Rouelbeau mais dans le cadre de

l'extension future de la zone sportive (ce qui est une suite éventuelle et non un remplacement du projet de Rouelbeau).

Le Maire répond aux diverses questions soulevées par les conseillers municipaux.

d) Projet de construction au 14-14c chemin de la Ruite

Michel Périllat donne quelques explications sur ce projet de construction d'un immeuble de 10-12 appartements et 4 villas mitoyennes, et fait part des modifications qui ont été demandées par la Commune, notamment en rapport avec le parking souterrain qui doit être inclus dans le projet. Des discussions ont eu lieu avec Madame Boujon et son architecte ainsi qu'avec les riverains du chemin pour trouver des solutions aux divergences de points de vue.

Le Maire rajoute que la Commune a donné un préavis négatif en attendant que le projet soit modifié comme convenu.

Myrna Lachenal précise que les ruines proches n'ont pas été prises en compte sur les plans de ce projet ; il faudra vérifier en commission que celles-ci soient enregistrées dans le Plan Directeur Communal.

e) Tubes pour la fibre optique

Le dépassement de crédit pour la pose de tubes destinés à une installation future éventuelle de fibre optique se monte approximativement à Fr. 185'000.- pour tout le village, indique Michel Périllat. Ce montant ne tient pas compte de l'épine dorsale depuis la Pallanterie jusqu'à la route de Covéry, qui était prévue dans le devis initial, mais uniquement des artères qui sont hors de la route cantonale. Olivier Ménétreay souhaite obtenir le coût total de cette pose, depuis la Pallanterie.

Le Maire précise qu'une délibération devra prochainement être votée sur ce dépassement.

f) Vœux du Maire

Ils sont prévus le 5 janvier 2006 à 19h00 rappelle le Maire, mais les étrangers ayant le droit de vote communal ont été conviés à 18h30 pour faire plus ample connaissance et leur distiller une information spécifique sur leur nouveau rôle électoral.

g) Concours d'architecture

15 candidats ont déposé leurs plans d'aménagement du centre du village. Les maquettes correspondantes seront apportées le 16 décembre. Le Maire remercie toutes les personnes ayant œuvré à l'occasion de ce concours, dont François Mégevand entre autres pour sa disponibilité. Les panneaux pour exposer les planches du concours sont difficiles à trouver, bien que l'on puisse déjà remercier Etienne Murisier qui a réussi à en dénicher une partie.

h) Indemnités des conseillers-ères

Elles sont à disposition auprès du secrétaire de Mairie.

3) Projet de délibération

- **19/2005** : Proposition relative à la désaffectation d'une partie de la parcelle N° dp1488, feuille 7 de Meinier d'une surface de 29 m² et à l'échange à titre gratuit des parcelles N° dp1488B et 1640B issues du TM N° 9/2004.

Michel Périllat explique qu'il s'agit d'un échange de parcelles pour éviter tout problème futur potentiel, ces places de parking étant jusqu'à maintenant à cheval sur le domaine public communal et le domaine privé. Par contre, cet échange de parcelles n'empêche en aucun cas une modification éventuelle de la signalisation en place.

Pierre Pricat demande qu'une solution claire soit mise en place dans ce parking (zone bleue et/ou places visiteurs) pour éviter que le système en vigueur des "camionnettes pendulaires" à la douane de Mon-Idee ne se répande à Covéry (voitures parkées la journée, échangées avec les camionnettes le soir au retour des pendulaires).

André Favre demande que le nom de la rue ou l'adresse figure dans les prochaines délibérations de ce type, car les numéros de parcelles ne sont pas très évocateurs pour la majorité de la population.

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

4) **Demande de naturalisation genevoise**

Le Président proclame le huis clos.

Le Conseil délibère et donne un **préavis favorable à cette demande par 12 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée à la personne concernée et au département ad hoc.

5) **Divers**

a) **Essert**

Olivier Ménétrey a remarqué que des tranchées se allaient s'affaisser à Essert, représentant un certain danger. Une partie a été refaite aujourd'hui même répond André Favre, une remise en état du reste devrait intervenir prochainement selon Michel Périllat. A surveiller.

b) **Route de Covéry**

Pierre Pricat aimerait connaître les détails des aménagements (place de parc supplémentaire, muret, bosse sur la route, etc) à Covéry. Tout cela sera traité lors de la prochaine commission des Routes.

c) **ASM**

Etienne Murisier souhaite que l'écusson de la Commune soit rajouté sur le véhicule des ASM puisque Meinier les finance en partie, pour plus de clarté et pour rassurer la population, ainsi que pour éviter l'amalgame que certains sont tentés de faire avec Collonge-Bellerive.

d) **Immeuble au 28 route de Gy**

Léon Piller se plaint de la réalisation lamentable des nouvelles boîtes aux lettres. Le Maire rappelle que ce problème concerne la Régie auprès de laquelle les locataires doivent donc s'adresser.

e) **Traversée du village**

Bernard Piguet se demande si les limitations de vitesse mises en place sur la commune, par le biais de radars entre autres, sont bien respectées et efficaces, car il semblerait qu'une certaine catégorie de personnes ne soient pas poursuivies par les autorités malgré les nombreuses amendes infligées et impayées. Ces informations provenant d'un journal, il conviendrait de les vérifier avant de partir en conjectures diverses selon le Président.

f) **Budget**

Pierre Pricat fait une remarque sur diverses attributions enregistrées sur des comptes d'exploitation. Le Maire rappelle que la loi n'oblige à comptabiliser sur des comptes d'investissement que les affaires à partir de Fr. 100'000.-.

g) **Premier août**

Le budget a été augmenté de Fr. 4'000.- pour le projet de vidéo prévu lors de la fête nationale, mais André Favre se demande si ce montant sera suffisant car selon les instituteurs, les classes vertes d'automne sont déjà prévues.

Le Maire répond qu'il s'agissait d'une rallonge financière spéciale pour ce projet uniquement.

h) **Aînés**

Le café consommé lors du repas mensuel des aînés est-il à payer par ces derniers, demande Myrna Lachenal. La Commune pourrait le prendre en charge selon Maire, les autres frais étant déjà répartis entre les participants au repas. A décider en commission.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h25.

Une discussion s'ensuit, hors PV, sur les procédures relatives au remplacement de Lesley Cherubini.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 19 janvier 2006 à 20h15.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
François Mégevand

.....
Florio Togni

Annexe : délibération votée



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 15 décembre 2005 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 19/2005

Proposition relative à la désaffectation d'une partie de la parcelle N° dp1488, feuille 7 de Meinier d'une surface de 29 m² et à l'échange à titre gratuit des parcelles N° dp1488B et 1640B issues du TM N° 9/2004

Attendu que les neuf places de stationnement - créées il y a quelques années – qui se trouvent sur la parcelle N° 1640 et N° 1639 de la commune de Meinier, soumis au régime de propriété par étage, empiètent sur la parcelle N° dp1488 du domaine public de la commune de Meinier,

vu la nécessité de clarifier cette situation,

vu les négociations menées entre les copropriétaires et la commune de Meinier en vue de l'échange à part égale d'une partie des parcelles N° 1640 et N° dp1488,

vu le tableau de mutation N° 9/2004 établi par HKDgéomatique SA, ingénieur géomètre officiel, le 6 mai 2004, vérifié le 8 mars 2005, prévoyant la division de la parcelle N° dp1488 en 2 parcelles, soit N° dp1488A de 2'086 m² et N° dp1488B de 29 m², et la division de la parcelle N° 1640 feuille 7 de Meinier en 2 parcelles, soit N° 1640A de 1'834 m² et N° 1640B de 29 m² en vue d'un échange puis d'une réunion de parcelles,

vu le projet d'acte établi par Me Thierry Bagnoud, notaire, en date du 11 septembre 2002, et modifié le 11 octobre 2005,

vu l'aboutissement des négociations entre la commune et les copropriétaires qui prévoit l'échange gratuit des parcelles N° dp1488B et 1640B sus décrites entre la commune de Meinier et les copropriétaires,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à l'article 11 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961,

sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 12 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITÉ

1. De demander au Conseil d'Etat d'accepter la désaffectation de la parcelle du domaine public N° dp1488B, feuille 7 de Meinier, d'une surface totale de 29 m², telle que figurée au tableau de mutation N° 9/2004, établi par HKDgéomatique SA, ingénieur géomètre officiel, le 8 mars 2005.
2. D'accepter la cession à titre gratuit de la parcelle visée sous chiffre 1 par la Commune de Meinier aux copropriétaires de la parcelle N° 1640,
3. D'accepter l'acquisition à titre gratuit par la Commune de Meinier de la parcelle N° 1640B, d'une surface totale de 29 m², issue du tableau de mutation cité sous chiffre 1, pour être réunie à la parcelle N° dp1488A.
4. De charger les deux adjoints au Maire de signer l'acte notarié y relatif.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - **Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.**

Le délai pour demander un référendum expire le **23 janvier 2006.**

Meinier, le 23 décembre 2005